

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 novembre 2024

Par convocation en date du 8/11/2024, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 13 novembre 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 16

VOTANTS 17

POUR : 17 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°45 /2024

Etaient présents : David LIOT, Virginie DUPOUX, Francesca NOLOT, Cécile GILET, Pilar GINET, Emmanuelle OLTRA, Arnaud RUCHE, Francis MARTINEZ, Elise LANDREAU, Brigitte BELLOT-GURLET, Claude MANGILLI, Valérie PETEX, Michel ROUX, Philippe REVOL, Julien DI FRENZA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Philippe ORSET-BLANC

Absents : Laure ANDREOLETY, François DI FORTI, Brice MAUCLERE, Faustine LARUELLE, Djamel BOULACEL, Mireille CEZIAN

Francesca NOLOT a été désigné secrétaire de séance

Réfection route Royale – demande de subvention au Conseil Départemental – Dotation Territoriale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CCGT),

Vu le code de la Commande Publique et notamment en son Art L.2422-12,

Mme Brigitte BELLOT-GURLET expose au Conseil Municipal :

La Commune de Froges porte un projet de réfection en très mauvais état d'une voirie et dans le cadre du réseau « Voie douce » et dans la continuité de l'accès avec le Parc Sportif, il convient de refaire cet axe qui sera emprunté par des voitures et des cycles.

L'estimatif des dépenses est le suivant :

Postes de dépense	Montant HT
Réfection de la chaussée	63 786 €
TOTAL	63 786 €

Le Conseil Départemental peut aider financièrement à hauteur de 15% du montant des travaux au titre de la dotation territoriale. Cette aide est plafonnée à 112 500€. En l'espèce, 15% du montant éligible à la subvention atteindrait le montant de 9 567,90 € Par conséquent, le plan de financement prend en compte une participation du Conseil Départemental à cette hauteur.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Financement	Montant de la subvention HT
Département	9 567,90 €
Région	
Etat	
Union Européenne	
Autres financements publics (CCLG)	
Sous-total (total des subventions publiques)	
Autofinancement	54 218,10 €
TOTAL	63 786 €

Ainsi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal de :

- D'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 15% du montant des travaux,
- D'approuver le plan de financement des travaux d'aménagement de l'espace public rue du Stade,
- De prendre en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 15% du montant des travaux,
- d'approuver le plan de financement des travaux d'aménagement de l'espace public rue du Stade,
- de prendre en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération transmise en Préfecture
le
et affichée
le
Le Maire
Olivier SALVETTI

Fait à Froges,
le 13/11/2024
Extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance
Conseillère Municipale
Francesca NOLOT



Acte administratif pouvant être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux

